

Ecole Notre Dame de la Salette 9 bis rue du Couvent 85250 LA RABATELIERE Tél: 02.51.42.23.25 E-mail: ecole.ndlasalette@gmail.com

http://larabateliere-ndlasalette.fr/

CIRCULAIRE n°1 – LA RENTREE SCOLAIRE

Année scolaire 2021-2022

La Rabatelière, mardi 31 août 2021

Chers parents,

L'été se termine et nous espérons que vous avez passé de belles vacances. Toute l'équipe est heureuse d'accueillir, à partir du jeudi 2 septembre. 102 élèves répartis dans les cinq classes de l'école. Nous saluons particulièrement les nouveaux enfants et les nouvelles familles qui arrivent à l'école. La rentrée est une étape importante dans la vie de vos enfants et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle

soit signe de réussite et d'épanouissement.

Nous accueillons cette année à l'école **quatre nouvelles enseignantes** : <u>Elodie Eriteau</u>, en CE1.

<u>Charlotte de Courrèges</u>, en CE2-CM1, <u>Lydie Blais</u>, le mardi en GS-CP et <u>Marion Grelet</u>, le mardi en CM1-

CM2. Nous leur souhaitons la bienvenue à l'école!

Tout au long de l'année, les classes évolueront autour d'un thème commun : « <u>En piste, les artistes!</u> », tout un projet commun autour du « cirque ».

Le site internet de l'école $\underline{\mathsf{http:}}/|\mathsf{larabateliere}.\mathsf{ndlasalette.fr}/$ vous permettra cette année encore

de trouver toutes les informations de l'école, sur l'OGEC et l'APEL et de la vie des classes.

Dans cette circulaire, vous trouverez toutes les informations importantes pour l'année. <u>Un nouveau</u>

protocole sanitaire est sorti à la fin de l'été (protocole de niveau 2). Merci de le lire attentivement. Aussi,

merci de bien noter les dates de l'année. Des documents vous seront envoyés le jour de la rentrée

scolaire. Bonne rentrée à toutes et à tous!

Pour l'équipe éducative,

Eric Morin, directeur de l'école

1

1 - Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils **s'engagent** à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans la famille. <u>En cas de symptômes ou fièvre (38°C ou plus)</u>, **l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

Les personnels (enseignants et salariées) s'appliquent aux mêmes règles.



2 – Accueil des élèves à l'école

L'école accueille tous les élèves à partir de la rentrée scolaire fixée au **jeudi 2 septembre 2021**. L'école a lieu 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi), aux horaires suivants : le matin de **8h45 à 12h00** et l'après-midi de **13h30 à 16h30**.

L'école est ouverte <u>pour tous les élèves</u> le matin <u>de 8h30 à 8h45</u>. Après ce temps, <u>pour la sécurité de vos enfants</u>, le portail est fermé.

L'accueil des élèves a lieu par le portail rouge donnant sur la cour. Les parents entrent avec leur(s) enfant(s) et sortent par le portail blanc (au fond de la cour maternelle). L'accueil de tous les élèves se fait dans leur classe respective. Les adultes ne sont pas autorisés à entrer dans les classes pour accompagner leur(s) enfant(s), sauf pour les premiers jours en maternelle.

Les élèves qui arrivent à vélo **prennent le petit passage du parking à vélo**. Ils attendent, près de leur vélo, l'ouverture du portail rouge.

Un enseignant équipé d'un masque accueille les enfants et les familles.

Nous demandons à chaque famille d'attendre et de circuler dans l'école en respectant les règles suivantes :

- Le port du masque est obligatoire lors de l'accueil et de la sortie, pour les adultes et les enfants, du CP au CM2 (le flux de personnes est trop important pour l'enlever).
 - Une distanciation physique doit être maintenue devant et dans l'école.

3 - Sortie des élèves (le midi et le soir)

A 12h00, les enfants qui rentrent chez eux attendent dans leur cour de récréation (près de l'entrée) pour que chaque adulte responsable, en avançant dans le hall d'entrée de l'école, puisse les récupérer. Ils sortent par le portail rouge. Les enfants qui déjeunent à la maison reviennent à l'école pour 13h30.

La sortie des élèves se fait pour tous les élèves de 16h30 à 16h40. Elle a lieu :

- pour les élèves de PS-MS et GS-CP : devant leur classe respective, en passant dans le hall d'entrée.
- pour les élèves de CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2 : devant leur classe respective, en passant devant la classe de CE1.

Les parents sortent par le portail blanc (au fond de la cour maternelle).

Les élèves qui partent à vélo sortent par le passage du parking à vélo, devant l'école.

4 - Modalités d'accueil

Dans les locaux de l'école, les enseignants, le personnel de l'école et les élèves du CP au CM2 portent un masque. Ce masque est enlevé en extérieur (lors des récréations).

Le lavage des mains, au lavabo, est réalisé plusieurs fois par jour. Les locaux de l'école sont aérés régulièrement.



- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)
- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

Comme l'an passé, afin de limiter la consommation de papier à main, nous demandons à chaque famille **d'apporter chaque jour dans son cartable un torchon à main**. Ce torchon devra être changé tous les jours et ne sera manipulé que par l'enfant.

En élémentaire (du CP au CM2), chaque enfant pourra apporter une gourde marquée à son nom. Toutefois, le gobelet prévu restera à l'école pendant l'année scolaire.

5 - Le calendrier scolaire

Cette année, le calendrier scolaire de l'école est le suivant :

| Rentrée des classes | Jeudi 2 septembre 2021 | | |
|--------------------------|--|--|--|
| Vacances de la Toussaint | Du vendredi 22 octobre 2021 (après la classe) | | |
| vacances de la Toussaint | au dimanche 7 novembre 2021 | | |
| Vacances de Noël | Du vendredi 17 décembre 2021 (après la classe) | | |
| | au dimanche 2 janvier 2022 | | |
| Vacances d'hiver | Du vendredi 4 février 2022 (après la classe) | | |
| | au dimanche 20 février 2022 | | |
| Vacances de printemps | Du vendredi 8 avril 2022 (après la classe) | | |
| | au dimanche 24 avril 2022 | | |
| Vacances d'été | Mardi 5 juillet 2022 (après la classe) | | |

Nous avons décidé cette année, et exceptionnellement, <u>de changer une date</u> par rapport au calendrier national : **les élèves n'auront pas classe le jeudi 7 juillet 2022 mais travailleront le mercredi 25 mai 2022.**

Ponts et jours fériés :

- Jeudi 11 novembre 2021 : pas d'école
- Pont de l'Ascension : pas d'école du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2022
- Pentecôte : pas d'école le lundi 6 juin 2022



A noter :

- Jeudi 18 novembre 2021, 19h00 : Assemblée Générale APEL-OGEC à l'école
- Dimanche 12 décembre 2021, l'après-midi : Arbre de Noël
- Samedi 11 juin 2022, toute la journée : Kermesse

6 - L'organisation pédagogique

L'organisation des classes est la suivante :

- 17 **PS-MS** + 3 **TPS** avec Christelle PASQUIET et Sarah GRAVELEAU (le lundi) Sylvie ROUSSEAU (aide-maternelle)
- 24 **GS-CP** avec Eric MORIN (directeur) et Lydie BLAIS (le mardi) Karine BARAKA (aide-maternelle)
- 18 CE1 avec Elodie ERITEAU
- 21 CE2-CM1 avec Charlotte DE COURREGES
- 22 CM1-CM2 avec Angéline GUILBAUD et Marion GRELET (le mardi)

Nathalie THIBEAUD s'occupe du poste de RA (Regroupement d'Adaptation)

Une réunion d'informations pour chaque classe est programmée. Notez bien l'heure et la date de cette réunion (sans les enfants). Merci à tous d'être présents à ces réunions.

| En PS-MS | En GS-CP | En CE1 | En CE2-CM1 | En CM1-CM2 |
|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Vendredi 8 | Vendredi 10 | Vendredi 17 | Jeudi 16 | Vendredi 24 |
| octobre 2021, | septembre 2021, | septembre 2021, | septembre 2021, | septembre 2021, |
| à 18h30 | à 18h30 | à 18h30 | à 18h30 | à 18h30 |

7 - Fréquentation et absence scolaire



Par le décret n° 2019-826 du 2 août 2019, l'école est obligatoire dès la Petite Section.

Toute absence doit être signalée à l'école soit par mail, soit par un appel téléphonique avec la possibilité de déposer un message sur le répondeur, le matin même, en précisant le motif. A son retour, l'enfant devra transmettre son bulletin d'absence (papier bleu) à l'enseignant de sa classe.

En cas <u>d'absence pour symptômes Covid-19</u>, **l'enfant devra transmettre « une attestation sur l'honneur de retour à l'école » (papier vert).**

Pour une absence prévue, les parents doivent informer l'enseignant par écrit. En cas d'absence pendant le temps de cantine, merci de nous prévenir. Toute demande d'absence exceptionnelle prolongée pour convenance personnelle (vacances des parents...) doit être faite par courrier (bulletin d'absence complété) et adressé au chef d'établissement, ainsi qu'à l'enseignant de votre enfant. Ces absences doivent rester exceptionnelles.

En PS, une « demande d'aménagement du temps de présence » doit être complétée pour les élèves ne venant à l'école que le matin.

8 - Abonnements

A la rentrée ou en cours d'année, des propositions d'abonnements vous seront faites par l'école (Bayard, Milan, Ecole des Loisirs). Les pochettes seront à consulter et à rapporter à l'école. Aussi, à chaque retour de pochette, nous attendrons 48h avant de distribuer à d'autres élèves.

9 - Assurance scolaire

Comme les années précédentes, l'agence AXA-ABV s'associe à l'école pour proposer une assurance scolaire avec les garanties d'une responsabilité civile scolaire (dommage aux autres enfants) et extra-scolaire (dommages à soi-même).

Les familles qui sont intéressées par l'assurance de l'école peuvent donc nous remettre le document (à retrouver dans la pochette), accompagné d'un chèque à l'ordre d'AXA-ABV.

Si vous ne souhaitez pas prendre d'assurance scolaire par le biais de l'école, merci de **nous** rapporter un justificatif d'assurance scolaire avant le vendredi 10 septembre 2021. Cette assurance devra <u>porter les mentions « assurance scolaire et extra-scolaire »</u>.

10 - Eveil à la foi et catéchèse

Un temps de catéchèse (pendant l'heure d'hors-contrat) est proposé pour les élèves du CE1 au CM2. Ce temps est un choix de la part des familles. La catéchèse aura lieu le **vendredi après-midi, de 15h30 à 16h30** (la première séance commencera le vendredi 1^{er} octobre). Vous trouverez cidessous l'enquête **d'inscription ou non** de votre enfant aux **temps de catéchèse**. Les parents **qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant le récupèreront à 15h30.**

https://forms.gle/1uh7LVmSwDbpmQTG6

(les parents qui le souhaitent peuvent avoir cette enquête en version papier)

Au cours du CE2, les temps de catéchèse prépareront en partie la première communion. A la fin du CM2, les enfants pourront célébrer la profession de foi.

11 - L'hygiène et les poux

Chaque année, régulièrement, des parents nous préviennent de la présence de poux sur la tête de leur(s) enfant(s). Nous faisons régulièrement des rappels sur la bonne conduite à tenir pour éviter que les poux ne se propagent d'une tête à l'autre. Merci donc de veiller à la bonne hygiène et au traitement, si nécessaire, de votre ou vos enfants.

12 - Tenue vestimentaire

Lors des beaux jours, les enfants s'habillent plus légèrement. Toutefois, les shorts trop courts et les hauts trop déshabillés ne sont pas autorisés. Egalement, les sandales style « tongs » ne sont pas acceptées (elles sont dangereuses pour les temps de sport ou les jeux sur la cour).

13 - Exercices d'évacuation et PPMS

Nous réaliserons plusieurs fois dans l'année des exercices d'évacuation, des exercices de confinement (PPMS) et des « PPMS intrusion » afin de chaque enfant maitrise la conduite à tenir. Ces exercices sont obligatoires dans les établissements scolaires.

14 – Gestion en cas d'intempéries

En cas d'intempéries (neige et verglas notamment), une procédure d'urgence sera mise en place à l'école pour accueillir les enfants des parents qui ne pourraient pas garder leur enfant à la maison. Voici la procédure à suivre en cas d'annonce d'épisode neigeux :

Objectifs pour les parents

- 1) <u>Alléger le dispositif d'accueil à l'école</u> : Les familles recherchent dès la rentrée scolaire des personnes ressources qui pourrai(en)t assurer la garde de l'enfant au domicile ou chez elles.
- 2) En cas d'intempéries ou de période d'épidémie, les familles non équipées en informatique seront prévenues par téléphone, les autres familles surveillent leurs mails.

<u>Toutes les familles</u> signalent en retour de l'information leurs besoins d'accueil par l'école (journée, demi-journée, cantine, périscolaire). Un rappel avec la conduite à tenir vous sera envoyé par mail en cas d'annonce d'épisode neigeux.

15 - L'OGEC

L'OGEC (Organisme de Gestion des Etablissements d'enseignement Catholique) est une association composée de parents bénévoles de l'école permettant le bon fonctionnement de notre établissement. L'OGEC est en lien avec l'équipe enseignante, les salariées et les bénévoles cantine.

L'OGEC a pour rôle d'assurer la gestion et l'entretien de l'école :

- Paiement des factures (EDF, eau, fournitures de fonctionnement...);
- Exécution du budget, fixation des contributions et participations...;
- Employeur pour les personnels de droit privé (ASEM, salariés) ;
- Choisit les investissements et leur financement, contracte les emprunts ;
- Gestion des trajets et service à la Maison de Vie...

Pour permettre la bonne marche des établissements, les travaux et le paiement des factures, le financement est pris en charge :

- par la commune avec le forfait communal, pour les fournitures, salariées, achats...
- par les contributions des familles pour les bâtiments et l'OGEC départemental,
- par les fêtes organisées par l'OGEC (Arbre de Noël, kermesse...).

L'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le jeudi 18 novembre 2021 (avec l'APEL).

16 – Les rétributions scolaires (gérées par l'OGEC et le Chef d'établissement)

Cette année scolaire, la participation des familles aux frais de scolarité est fixée à 300€ par enfant pour l'année scolaire, soit 30,00€ par mois par enfant (sur 10 mois).

La cantine scolaire reste gérée par l'OGEC (l'école) jusqu'en décembre 2021. Elle sera reprise par la municipalité en janvier 2022. Le prix des repas de cantine (de septembre 2021 à décembre 2021) ne change pas : le prix du repas pour un enfant déjeunant régulièrement à la cantine est de 3,85€. Les repas occasionnels sont vendus au prix de 4,45€.

<u>De septembre 2021 à décembre 2021</u> : les rétributions et repas de cantine seront globalisés et divisés en 4 mois.

De janvier 2022 à juin 2022 : les rétributions seront de 30€ par mois par enfant (6 mois).

Le premier paiement se fera autour du 20 septembre 2021 et les autres paiements se feront au 10 de chaque mois. La facture globale de l'année scolaire vous sera distribuée le mardi 7 septembre 2021.

<u>Si votre premier prélèvement n'avait pas eu lieu avant la fin du mois de septembre, merci de nous en informer le plus rapidement possible</u>

17 - La cantine scolaire

La restauration continue son fonctionnement habituel. Le service de restauration scolaire a lieu à la Maison de vie, avec des repas proposés par Restoria.

Afin de respecter le protocole sanitaire et la sécurité des élèves, l'organisation est la suivante :

- Les élèves partent accompagnés de 4 adultes, de l'école vers la Maison de Vie. Les élèves se tiennent la main par deux, et des groupes de « grands » et de « petits » sont alternés dans les rangs. Tous les élèves se lavent les mains en arrivant à la Maison de Vie (ils s'essuient avec du papier à main jetable).
- Les tables et les chaises sont organisées par groupe de classe ou de niveau. Les contacts entre élèves sont limités.
- Le trajet retour se fait comme à l'aller. Tous les élèves se lavent les mains en arrivant à l'école, dans leur classe ou sanitaire respectifs.

Un règlement intérieur a été créé conjointement par des parents d'élèves, des enseignants, des salariés de l'école, des membres de l'OGEC et de l'APEL. Ce règlement a été distribué à toutes les familles et est distribué à tous lors de l'inscription à l'école.

Aussi, vous retrouvez ce règlement sur le site internet de l'école (une version papier peut vous être distribuée, à votre demande) :

http://larabateliere-ndlasalette.fr/cantine-scolaire/reglement-de-la-cantine-scolaire/

Chaque année, nous vous demandons de **signer ce règlement** (coupon à signer dans la pochette) et de le faire signer à votre ou vos enfants à partir du CP.

18 - L'APEL

L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) a pour objectif de créer du dynamisme dans la communauté éducative et d'apporter une aide financière supplémentaire afin de permettre à des projets éducatifs de voir le jour, de financer une partie des livres de catéchèse.

La volonté principale est de ne pas toujours solliciter financièrement les parents mais de faire des actions lucratives tournées vers un public plus large, d'accueillir les nouvelles familles de l'école...

L'APEL organise les actions suivantes :

- Vente de pommes et jus de pommes, de plats à emporter, de sapins de Noël...
- Collecte de papiers
- Conférences
- Portes ouvertes pour les nouveaux parents
- Achat de kits scolaires en fin d'année

L'APEL aide aussi à la mise en place de classes découvertes, tous les trois ans, pour les élèves du CE2 au CM2.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de parents, vous pouvez contacter le bureau APEL par mail à l'adresse suivante : apel.larabateliere@gmail.com.

L'Assemblée Générale de l'APEL aura lieu le jeudi 18 novembre 2021 (avec l'OGEC).

Vous trouverez (dans la pochette) **un bulletin d'adhésion à l'APEL.** Lors de votre adhésion, le montant de la cotisation servira à financer une partie des actions de l'école et de l'APEL de Vendée.

19 - Récapitulatif des documents à rapporter

- blue Documents ou enquêtes obligatoires à remplir (ils sont dans le cartable de votre enfant le jour de la rentrée) :
- L'autorisation parentale de diffusion de documents et la déclaration de pouvoirs en cas d'urgence, datées et signées (feuille jaune)
 - L'assurance scolaire AXA ou l'attestation d'assurance scolaire
- L'enquête en ligne pour l'inscription ou non de votre enfant aux temps de catéchèse (pour les élèves du CE1 au CM2)
- Le coupon-réponse du règlement intérieur de restauration scolaire, daté et signé par les parents et les enfants à partir du CP.
 - Le bulletin d'adhésion à l'APEL de l'école.

Documents à garder

- Les billets d'absence (feuille bleue)
- L'attestation sur l'honneur de retour à l'école (feuille verte)